



PRIX DU HAINAUT
DES ARTS PLASTIQUES 2021
Appel à candidatures

VOUS ÊTES PLASTICIEN, ÂGÉ DE MOINS DE 35 ANS,
NÉ OU RÉSIDANT EN PROVINCE DE HAINAUT ?

Le Secteur des Arts plastiques de la Province de Hainaut lance l'appel à candidatures pour son **Prix du Hainaut des Arts plastiques 2021** décerné à un artiste dans tous les domaines d'expression plastique (peinture, sculpture, vidéo, installation, stylisme, architecture, design...)

Ce concours a pour vocation de faire découvrir des plasticiens émergents et de les soutenir en leur offrant l'espace et les moyens pour présenter leur travail au public. Le lauréat recevra une somme de 2.500 euros destinée à l'aider dans son projet artistique, ainsi qu'un suivi privilégié de la part d'une équipe de professionnels dans le domaine des arts visuels.

.....
Toutes les informations et le règlement sur :
www.artsplastiqueshainaut.tumblr.com
.....

POUR S'INSCRIRE, LA DÉMARCHE EST SIMPLE !

Il vous suffit de nous adresser un dossier papier
ou numérique pour le 7 juin 2021 au plus tard.

Secteur des Arts plastiques – Province de Hainaut
19 Place de la Hestre, 7170 La Hestre
T +32 (0) 64 237 546
E artsplastiques.hainaut@gmail.com
FB Secteur des Arts plastiques Hainaut

À DATER DU 20 FÉVRIER 2013, LES DISPOSITIONS RÉGISSANT L'OCTROI DU **PRIX DU HAINAUT DES ARTS PLASTIQUES** SONT FIXÉES COMME SUIT :

1

Un prix annuel, dénommé *Prix du Hainaut des Arts plastiques* et dont le montant est fixé à 2.500 euros, est attribué par le Collège provincial du Hainaut.

2

Ce prix est réservé à un artiste (peintre, sculpteur, architecte, graveur, photographe, installateur, vidéaste,...) âgé de moins de 35 ans au 31 décembre 2021, né en Hainaut ou y résidant depuis un an au moins.

3

La demande d'inscription devra parvenir au secrétariat du prix pour le **7 juin 2021 au plus tard** :

Secteur des Arts plastiques
Province de Hainaut
19 Place de La Hestre, 7170 La Hestre
Secrétariat :

T +32 (0) 64 23 75 46

E artsplastiques.hainaut@gmail.com

Elle comportera une lettre accompagnée des documents suivants :

- un curriculum vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou un certificat de domiciliation selon le cas ;
- un dossier d'artiste avec des visuels illustrant votre travail ;
- des copies d'articles de presse ou d'autres documents susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du concurrent*

4

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du concours.

5

Les dossiers seront appréciés par un jury de présélection. Seuls les artistes retenus seront invités à participer à l'exposition des candidats au *Prix du Hainaut des Arts plastiques*. Le lauréat sera proclamé en octobre 2021. La décision du jury est sans appel.

6

Le dépôt et reprise des œuvres se feront aux frais, risques et périls des candidats. Leurs assurances seront prises en charge par les organisateurs. Ceux-ci se réservent le droit de reproduire une ou plusieurs œuvres sélectionnées, à toutes fins utiles, pour la promotion du concours.

7

Le présent document annule et remplace celui arrêté par le Conseil provincial lors de sa séance du 17 avril 2008, et qui modifiait celui du 19 mars 2002 qui lui-même modifiait celui du 28 mars 1913 concernant le prix dénommé *Prix du Hainaut des Arts plastiques*.

* Les données personnelles transmises sont utilisées dans le cadre de l'organisation du Prix et la transmission d'informations relatives à l'ensemble des activités du Secteur des Arts plastiques. Vous pouvez à tout moment vous désabonner de la liste de diffusion sur simple demande. Vous pouvez également adresser vos questions relatives à la protection de vos données personnelles à l'adresse mail suivante : artsplastiques.hainaut@gmail.com

